IRISBUS France

RT 11897
du 2 novembre 2004

Description du véhicule SFR115

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : **IRISBUS France**
Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX
0.3 Marque : **IRISBUS**
0.4 Désignation commerciale : **ILIADE**
0.5 Catégorie internationale : **M3**
0.6 Genre : **TCP ou T.C.P. non aménagé ou châssis-nu pour TCP**
0.7 Type : **SFR115.** Versions (1) (voir empattement) : **6A / 5A / 6X / SA / SX / S3.**
(1) A = carrosserie normale
(1) X = carrosserie surélevée
(1) SA = châssis normal empattement 6,200
(1) SX = châssis surélevé empattement 6,200
(1) S3 = châssis normal empattement 5,436
0.7.1 Décodage des TVV:/
0.8 Puissance administrative : 30 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier ; ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22,5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :
- indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7100	12000
Indice*	152 / ...	... / 146

* Indice de vitesse ≥ K (110 km/h)

1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 18 500
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque:
2.2.1.1 Avec remorque sans frein: /
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: 22 000
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3 500
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 18 500
2.5 Charges maximales admissibles :
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 000
2.6 Voie avant : 2,014 (jante acier) ou : 2,034 (jante aluminium).
2.7 Voie arrière : 1,811 (jante acier) ou : 1,833 (jante aluminium).

Versions :	6A	5A	6X
2.8 Empattements :	6,200	5,436	6,200

VÉHICULES LIVRES EN CHASSIS NU

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche:

Versions	SA	S3	SX
2.9.0 Total :	6 300	6 220	6 360
2.9.1 Sur essieu 1 :	1 365	1 120	1 395
2.9.2 Sur essieu 2 :	4 935	5 100	4 965
2.10 Porte-à-faux AV :	2,310	1,873	2,310
2.11 Porte-à-faux AR :	3,260	3,260	3,260
2.12 Longueur hors-tout :	11,770	10,569	11,770
2.13 Largeur hors-tout :	2,340	2,340	2,340

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VÉHICULE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche : valeurs limites minimales pour véhicule carrossé

Versions :	SA	S3	SX
2.9.0 Total :	10 500	10 500	10 500
2.9.1 Sur essieu 1 :	3 085	3 085	3 085
2.9.2 Sur essieu 2 :	7 415	7 415	7 415
2.10 Porte-à-faux AV maxi :	2,535	2,535	2,535
2.11 Porte-à-faux AR :			
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,260	3,260	3,260
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire :	/	/	/
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoire :	/	/	/
2.12 Longueur hors-tout maxi :	12,000	11,231	12,000
2.13 Largeur hors-tout maxi:	2,500	2,500	2,500

VÉHICULES LIVRES CARROSSES NON AMENAGES

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche:

Versions	6A	5A	6X
2.9.0 Total :	11 120	10 850	11 535
2.9.1 Sur essieu 1 :	3 665	2 850	3 770
2.9.2 Sur essieu 2 :	7 455	8 000	7 765
2.10 Porte à faux AV :	2,535	2,535	2,535
2.11 Porte-à-faux AR :			
2.11.1 sans ferrure ni accessoire :	3,260	3,260	3,260
2.12 Longueur hors-tout :	11,995	10,617	11,995
2.13 Largeur hors-tout :	2,500	2,500	2,500

VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGES

Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction du choix des options et des implantations de sièges (options : ralentisseur électrique, réservoir supplémentaire de 150 litres, jantes aluminium, air conditionné, siège convoyeur, double vitrage, réfrigérateur, chauffage autonome).
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

Versions :	6A	5A	6X
2.9.0 Total :	12 915	11 380	13 372
2.9.1 Sur essieu 1 :	4 306	3 408	4 557
2.9.2 Sur essieu 2 :	8 609	7 972	8 815
2.10 Porte à faux AV :	2,535	1,921	2,535
2.11 Porte-à-faux AR :			
2.11.1 sans ferrure ni accessoire :	3,260	3,260	3,260
2.12 Longueur hors-tout :	11,995	10,617	11,995
2.13 Largeur hors-tout :	2,500	2,500	2,500

NOTA :pour les véhicules munis d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter la masse total autorisé en charge (2.1) et la masse total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 300 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2) de 350 kg.

3 MOTEUR — Moteur à combustion interne

3.1 Dénomination du type : **DCI11B + J01 - DCI 11 F + J01 - DCI 11 H + J01**
3.1.1 Marque :. **RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS ou RENAULT V.I.**
3.1.2 Marquage moteur : : DCI11B + J01 - DCI 11 F + J01 - DCI 11 H + J
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti-pollution : Néant
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6.
3.4 Cylindrée : 11116.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16,4 ± 0,6 / 1.

	DCI 11 B	*DCI 11 F*	*DCI 11 H*
3.6 Puissance maximale (kW) :	317	266	230
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2 100	2 000	2 100
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :	190,7	165,2	127,5
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1 200	1 200	1 200
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2200 ± 50	2400 ± 50	2400 ± 50

3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant :
3.12.1 Emplacement : Emplacement pour 6A, 6X, SA, SX : en avant de l'essieu 1.
Emplacement pour 5A, S3 : dans l'empattement, en arrière de l'essieu 1.
3.12.2 Capacité : de série,1 de 230 litres côté droit et 1 de 117 litres côté gauche ;
en option, 1 réservoir supplémentaire de 150 litres dans l'axe du véhicule.
3.12.3 Matériau : plastique
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques rampe commune.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.

3.20 Niveau sonore au point fixe :	*DCI 11 B*	*DCI 11 F*	*DCI 11 H*
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :			
- avec boîtes I, II, III	94	90	91
- avec boîtes IV et V		91	89
- avec boîte VI		91	89
3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn):	1575	1500	1575

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
3.24 Classe environnementale: 8877*0127A

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte I mécanique à 8 rapports + 1 M. AR. (ZF 8S 180),
boîte II mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1600), uniquement avec les réglages H et F,
boîte III mécanique à 10 rapports + 1 M. AR. (ZF ASTRONIC),
boîte IV automatique à 5 rapports + 1 M. AR. (ZF 5HP592C), uniquement avec moteur réglage H,
boîte V automatique à 5 rapports + 1 M. AR. (ZF 5HP602C), uniquement avec moteur réglage F,
boîte VI automatique à 4 rapports + 1 M. AR. (VOITH D864-3), uniquement avec moteurs réglages F et H.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher (Boîtes I et II) ou levier sur console dédiée (Boîte III) ou clavier sur console (Boîtes IV, Vet VI).
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
295 / 80 R 22.5 (3185).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr / min (avec couple 15/42 pour Les boîtes I, II, III, avec couple 10/41 pour les boîtes IV et V et avec couple 9/41 pour la boîte VI) :
Boîte I :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 8,73	1 / 2,8	1	1 / 24,444	7,818
2 ème	1 / 6,38	ou		1 / 17,864	10,697
3 ème	1 / 4,63	1 / 3,071	1	1 / 12,964	14,741
4 ème	1 / 3,44	ou		1 / 9,632	19,840
5 ème	1 / 2,54	1 / 3,214	1	1 / 7,112	26,870
6 ème	1 / 1,86	ou		1 / 5,208	36,694
7 ème	1 / 1,35	1 / 3,417	1	1 / 3,78	50,556
8 ème	1 / 1	ou		1 / 2,8	68,25
AR	1 / 8,04	1 / 3,727	1	1 / 22,512	8,489

Boîte II :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 7,72	1 / 2,8	1	1 / 21,616	8,841
2 ème	1 / 4,42	ou		1 / 12,376	15,441
3 ème	1 / 2,66	1 / 3,071	1	1 / 7,448	25,658
4 ème	1 / 1,79	ou		1 / 5,012	38,128
5 ème	1 / 1,28	1 / 3,214 ou	1	1 / 3,584	53,320
6 ème	1 / 1	1 / 3,417 ou	1	1 / 2,8	68,25
AR	1 / 7,10	1 / 3,727	1	1 / 19,88	9,6127

Boîte III :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 9,59	1 / 2,8	1	1 / 26,852	7,117
2 ème	1 / 7,44	ou		1 / 20,832	9,173
3 ème	1 / 5,78	1 / 3,071	1	1 / 16,184	11,808
4 ème	1 / 4,57	ou		1 / 12,796	14,934
5 ème	1 / 3,55	1 / 3,214	1	1 / 9,94	19,225
6 ème	1 / 2,70	ou		1 / 7,56	25,278
7 ème	1 / 2,10	1 / 3,417	1	1 / 5,88	32,5
8 ème	1 / 1,63	ou		1 / 4,564	41,871
9 ème	1 / 1,27	1 / 3,727	1	1 / 3,556	53,740
10 ème	1 / 1			1 / 2,8	68,25
AR	1 / 11,41			1 / 31,948	5,982

Boîte IV, uniquement avec moteur réglage H :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 3,43	1 / 3,727	1	1 / 12,784	14,949
2 ème	1 / 2,01	ou		1 / 7,491	25,510
3 ème	1 / 1,42	1 / 4,1	1	1 / 5,292	36,109
4 ème	1 / 1			1 / 3,727	51,274
5 ème	1 / 0,83			1 / 3,093	61,776
AR	1 / 4,84			1 / 18,039	10,594

Boîte V, uniquement avec moteur réglage F :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 3,43	1 / 3,727	1	1 / 12,784	14,949
2 ème	1 / 2,01	ou		1 / 7,491	25,510
3 ème	1 / 1,42	1 / 4,1	1	1 / 5,292	36,109
4 ème	1 / 1			1 / 3,727	51,274
5 ème	1 / 0,83			1 / 3,093	61,776
AR	1 / 4,84			1 / 18,039	10,594

Boîte VI, uniquement avec moteurs réglages F et H :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 4,90	1 / 5,125	1	1 / 25,1125	8,561
2 ème	1 / 1,36			1 / 6,97	30,845
3 ème	1 / 1			1 / 5,125	41,949
4 ème	1 / 0,73			1 / 3,74125	57,464
AR	1 / 4,10			1 / 21,0125	10,23

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 167,21 km / h au régime de régulation à vide.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel: 100 km / h dans tous les cas.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : combiné coussin-amortisseur, valve de nivellement, barre stabilisatrice
5.2 Arrière :
5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
5.3 Essieux relevables ou délestables : /
5.4 Suspension spécifique En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 21,80

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : non.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série.
Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV (catégorie 1).
En option : dispositif anti-patinage (ASR).
7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : AV : pneumatique ; AR : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : mécanique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.
7.6 Assistance des freins : sans objet
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé : 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 47 litres pour circuit AR,
Servitudes : 1 de 30 litres pour tous les cas sauf ASTRONIC,
1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour le cas ASTRONIC.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant et vitesse enclenchée.
7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques.
7.8.2 Frein de secours : mécanique.
7.8.3 Frein de stationnement : mécanique.
7.9 Dispositif ralentisseur :
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : voir l'attestation d'équipement
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
Avec boîtes I et II:
- gaz sur échappement ou électrique sur transmission
Avec boîtes III, IV, V et VI :
- combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

8 CARROSSERIE (6A, 6X ou 5A)

(ne concerne que les véhicules carrossés en série) :

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar ou autocar non aménagé.
8.1.2.0 Aménagements particuliers
8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6 A	Médiane	Sans	5	3 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	8,67
6 A	AR	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	9,06
6 A	Médiane double	Sans	5	3 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	8,15
5 A	Médiane	Sans	4	2 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	6,00
5 A	AR	Sans	3	2 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	6,38
6 X	Médiane	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	10,28
6 X	AR	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	11,82

Options pouvant diminuer le volume des soutes :
- Air conditionné (*) = - 0,58 m³ en (6A) et = - 0,75 m³ en (6X).
- W.C. = - 0,75 m³ (uniquement avec porte médiane) (1)
- Couchette chauffeur(uniquement avec porte médiane) =
- 1,03 m³ en (6A) et = - 1,25 m³ en (6X).
Toutes ces options sont combinables entre elles.

8.1.2.2 Autres aménagements particuliers :
En option :
- Vestiaire passager
- Réfrigérateur (*)
- Roue de secours (*)
- Double vitrage (*)
- Chauffage autonome (*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
- Siège convoyeur en arrière de la séparation avant droite (*).
- Sièges passagers transformables en couchette (*)
- Porte vélo démontable réf.5006205190 fixé sur la face arrière du véhicule (*)

(*) **NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus marquées d'un (*), il diminue avec les autres.**
(1) Le W.C. peut être condamné ; la partie supérieure démontée permet, après pose d'un plancher, l'installation de deux places assises.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : 1, 2 ou 3 trappes d'évacuation des passagers dans le toit.
8.3 Nombre de places :
8.3.1 Places adultes :

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules livré châssis nu)

Je soussigné
- Constructeur : **IRISBUS France**, Porte E,- Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule livré: en châssis nu : **Voir nota 2**

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**

(D.2) Type Variante Version — Type: **SFR 115** — Variante — Version **SA - S3 - SX** (1)

(D.3) Dénomination commerciale **ILIADE**

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) **VNESFR115002 1**

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) : 18 500 ou 18 800 (3)

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) : 18 500 ou 18 800 (3)

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) : 22 000 ou 22 300 (3)

(J) Catégorie internationale : **M3**

(J1) Genre national : **Châssis nu pour T.C.P. (voir nota 2)**

(K) Numéro de la réception par type : **RT**

(P.1) Cylindrée (cm^3): 11 116

(P.2) Puissance nette maximale (kW) : 317 ou 266 ou 230 (1)

(P.3) Source d'énergie : G.O

(P.6) Puissance administrative (CV) : 30

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : } **Après carrossage**

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn^{-1}) : }

(V.7) CO_2 : /

(V.9) Classe environnementale : 8877*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus ;
- sort de nos usines (magasins), le

pour être livré à :

Fait à, Le

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur électromagnétique sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg

Nota 2: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Complément au Procès-Verbal de Réception par Type n°RT 11897 du 2 novembre 2004)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	D'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400", poids de 300 kg autorisant la majoration du poids (*)	Oui	~~Non~~
	D'un ralentisseur sur échappement (sans incidence sur poids) (*)	Oui	~~Non~~
	D'un ralentisseur (Intarder) intégré à la boîte de vitesse mécanique (boîte III) (sans incidence sur poids) (*)	~~Oui~~	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesse automatique (boîtes IV et V) (sans incidence sur poids) (*)	~~Oui~~	Non
b)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h	
c)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	OUI	
d)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	~~Oui~~	Non
e)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)	Non	
f)	D'un système de condamnation de porte arrière ou médiane (cas de transport d'enfants) (*)	Oui	~~Non~~
g)	De sièges passagers transformables en couchettes	~~Oui~~	Non
h)	D'un porte vélo démontable augmentant la longueur hors tout du véhicule de 1000 mm (*)	~~Oui~~	Non
i)	Nombre de places assises dans le véhicule livré (y compris celle du conducteur): (1) 61 pl.		

Nota 1 : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 10.3 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.1.1 de la notice descriptive - Freinage)

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives : **88/77*2001/27A (EURO 3)**
: 71/320-98/12 (Freinage)

(*) Rayer les mentions inutiles. (1) à compléter.

Fait à LYON, le : 11 MAI 2005

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné
- Constructeur : **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**
(D.2) Type Variante Version — Type: **SFR 115** — Variante: / — Version: **6A - ~~5A~~ - ~~6X~~** (1)
(D.3) Dénomination commerciale **ILIADE**
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) **VNESFR115002111109**
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): ~~18 500~~ ou 18 800 (3)
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): ~~18 500~~ ou 18 800 (3)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): ~~22 000~~ ou 22 300 (3)
(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2) : 12825
(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2) : 12750
(J) Catégorie internationale : **M3**
(J.1) Genre national : **T.C.P.**
(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : **CAR**
(K) Numéro de la réception par type : **RT 11897 du 02/11/04**
(P.1) Cylindrée (cm³): 11 116
(P.2) Puissance nette maximale (kW) : ~~317~~ ou 266 ou ~~230~~ (1)
(P.3) Source d'énergie : G.O
(P.6) Puissance administrative (CV) : 30
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **61** véhicule à nombre de places variable
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : (2) 90
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1) : (2) 1500
(V.7) CO_2 : /
(V.9) Classe environnementale : 8877*0127A

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

Fait à, Le 11 MAI 2005

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur électromagnétique sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : -D'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules livré non aménagés)

Je soussigné
- Constructeur : **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule livré: non aménagés (1) (genre T.C.P. uniquement) : **Voir nota 2**

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**
(D.2) Type Variante Version — Type: **SFR 115** — Variante — Version: **6A - 5A - 6X** (1)
(D.3) Dénomination commerciale **ILIADE**
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) **VNESFR115002 1**
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) : 18 500 ou 18 800 (3)
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) : 18 500 ou 18 800 (3)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) : 22 000 ou 22 300 (3)
(J) Catégorie internationale : **M3**
(J.1) Genre national : **T.C.P non aménagé. (voir nota 2)**
(K) Numéro de la réception par type : **RT**
(P.1) Cylindrée (cm³): 11 116
(P.2) Puissance nette maximale (kW) : 317 ou 266 ou 230 (1)
(P.3) Source d'énergie : G.O
(P.6) Puissance administrative (CV) : 30
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **après aménagement**
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : (2)
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1) : (2)
(V.7) CO_2 : /
(V.9) Classe environnementale : 8877*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus ;
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

Fait à, Le

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur électromagnétique sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg

Nota 2: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

8.3.1.1 Aménagements types

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES						
Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de places debout	Nombre total de places	
		Maxi	Mini	Maxi	Maxi	Mini
6 A	Médiane	61 * 60 **	42 41	/ 25	61 85	42 41
6 A	Médiane double	56 **	54	25	81	54
6 A	AR	61 * 60 **	48 48	/ 25	61 85	48 48
5 A	Médiane	53 * 52 **	36 * 40	/ 21	53 73	36 40
5 A	AR	53 * 52 **	40 * 40	/ 21	53 73	40 40
6 X	Médiane	61 * 60 **	42 41	/ 12	61 72	42 41
6 X	AR	61 * 60 **	42 42	/ 10	61 70	42 42
Véhicule équipé d'un porte vélo fixé sur la face arrière						
6 A	Médiane	/ 60 **	/ 41	/ 5	/ 65	/ 41
6 X	Médiane	/ 56 **	/ 41	/ 4	/ 60	/ 41

* : avec siège convoyeur — ** : sans siège convoyeur

8.3.1.2 Aménagement avec sièges transformables en couchettes

Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de couchette	Nombre total de places	
		Maxi	Mini	Maxi	Maxi	Mini
6 X	Médiane	51*	/	39	51	/

* : avec siège convoyeur — ** : sans siège convoyeur

8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
Ce véhicule peut recevoir un maximum de 25 places debout (voir versions).

8.3.3 Places pour voyageurs couchés: en option, avec des sièges transformables en position couchette version 6X uniquement

8.3.4 Surface S0: version 5A = 20,273M²; versions 6A et 6X = 23,378 M²

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES			
		2 places		5 places	Rotonde AR 8 places
		Maxi	Mini		
6 A	Médiane	27 25	18 16	1 /	/ 1
6 A	Médiane double	25	24	1	/
6 A	AR	27	21	1	/
5 A	Médiane	23 21	17 13	1 /	/ 1
5 A	AR	23	17	1	/
6 X	Médiane	27 25	18 16	1 /	/ 1
6 X	AR	27	18	1	/

8.4.2 Équipements particuliers :
Strapontins : NON.
Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges des passagers en versions 6A, 5A et 6X : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places. Dans le cas d'une rotonde, seulement les 2 sièges face route sont équipés de ceinture de sécurité 2 ou 3 points.
Siège de convoyeur : en option ; équipé d'une ceinture de sécurité 3 points et verrouillable en position relevée pour cas avec places debout.
Sièges décalables : non.
Sièges basculables : non.
Sièges à dossier inclinable : en option.
Sièges transformables en couchettes : en option

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6 A ou 6 X	1 X 1 X	1 N 1 N	/ /	1 S /	/ /	/ 1 S	/ /
6 A	1 X	1 N	/	1 D	/	/	/
5 A	1 X 1 X	1 N 1 N	/ /	1 S /	/ /	/ 1 S	/ /

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3.1 Porte de service : N.

8.5.3.2 Porte de service double : D.

8.5.3.3 Porte de dégagement : néant.

8.5.3.4 Porte de secours : S.

8.5.3.5 Autre porte : X (chauffeur).

8.5.4 Type de portes et commandes :

Version	Fonction des portes	Types de portes	Nature de la commande)
6 A	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
ou	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Battante	Manuelle
	X	Battante	Manuelle
6 X	N	Louvoyante	Électropneumatique
	D	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
5 A	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Battante	Manuelle
	X	Battante	Manuelle

Les portes battantes sont à serrure et à ouverture par traction de manette.
Les portes louvoyantes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de sécurité intérieure et extérieure.
Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.
L'ouverture de la porte de secours électropneumatique répond aux prescriptions concernant le transport d'enfants.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière ou	Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours double	Total	Dont fenêtre de secours double	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
6 A	7	2	8	2	1	1, 2 ou 3
5 A	6	2	7	2	1	1, 2 ou 3
6 X	7	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité: voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement:

8.10.1 Avant: /

8.10.2 Arrière: assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.2 Feux de croisement : 2 incorporés dans feux de route.

9.3 Feux de position:

9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.3.2 latéraux : 4 sur chaque face.

9.4 Feux de position arrière: 2 (feux rouges arrière).

9.5 Indicateur de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 indépendants.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux stop : 2 indépendants.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2 indépendants.

9.8.3 Latéraux : 6 indépendants sur chaque face.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 indépendants.

9.11.2 Arrière : 2 indépendants.

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2.

9.14 Feux spéciaux : 2 longue portée indépendantes optionnelles.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs

10.1.3.1 Extérieur : 2 + 2 Rétroviseurs de surveillance

10 1.3.2 Intérieur : en option : 2 Rétroviseurs de surveillance

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction

10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite

10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, préchauffage alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non).

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : à l'avant dans l'emmarchement côté gauche de la porte avant droite du véhicule.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	1	5	0	0	2	1	0	0	0	0
Code constructeur			Descripteur						Indicateur							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	1	1	5	0	0	2	1	0	5	4	8

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 10 bars.
11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant
11.4.2 - à la tête de commande : néant.
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : système de freinage équipé de dispositifs de rattrapage automatique d'usure et regards de contrôle (sur essieu 2).

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées le 4 décembre 1996 à la demande de RENAULT.V.I., que le véhicule au numéro d'identification VF6SFR11500000001, présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type SFR115, versions 6A – 5A – 6X – SA – SX – S3, livrés :

- aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97 et R.103 à R.105 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- non aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

En non aménagé, il devra être vérifié, après aménagement de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.72, R.78.2, R.104 et R.105.

En châssis-nu, il devra être vérifié, après montage de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.76, R.78.2, R.82 à R.94, R.104 et R.105.

La numérotation dans la série du type commence à VF6SFR11500000001.

Nota :« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

LYON, le 4 décembre 1996
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

D. MONTÈS

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° **RT 8139**
LYON, le **4 décembre 1996**
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

J.L. PRAT

COMPLÉMENT AU PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DU TYPE SFR115

La notice descriptive précédent les procès verbaux de réception, déjà modifiés le 4 décembre 1996 (RT 8139), le 25 février 1998 (RT 8663), le 12 avril 1999 (RT9222), le 1er juillet 1999 (RT 9325), le 1er juillet 1999 (RT 9332), le 28 décembre 1999 (RT 9594), le 23 janvier 2001 (RT 10257), le 6 juillet 2001 (RT10437) le 16 octobre 2001 (RT10532) le 19 mars 2002 (RT 10807) le 28 octobre 2003 (RT 11432) et le 16 février 2004 (RT 11 543) ont été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954.

En châssis-nu, il devra être vérifié, après montage de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du véhicule carrossé.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Ce complément est motivé par :

- L'ajout d'un porte vélo démontable fixé sur la face arrière du véhicule en accessoire optionnel
- L'ajout dans le dossier des justificatifs relatifs au montage en option d'une banquette AR surélevée (sans incidence sur la rédaction de la notice descriptive)

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VNESFR11500210548.

Nota :« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises: **61** (véhicule à nombre de places variable).

LYON, le 26/10/2004
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

Vu, approuvé et enregistré sous le n° **RT 11897**
LYON, le **2 novembre 2004**
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,